JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Associations et fondations d'entreprise

D.I.L.A
serialNumber=S6910003,CN=D-ILA - SIGNATURE
DILA,2.5.4.97=#0C144E54524-6522D3133303030393138363-030303131,OU=0002 13000918600011,O=DILA,C=FR
75015 Paris
2018-08-04 09:00:39

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

Associations syndicales de propriétaires

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 1856

59 - Nord

ASSOCIATIONS SYNDICALES DE PROPRIÉTAIRES

Créations

Déclaration à la préfecture du Nord
ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE URBAN HARMONY
Objet : acquisition et propriété de tous les espaces communs, ouvrages ou aménagements collectifs dont la remise gratuite lui sera faite ; le cas échéant, la mise en jeu de la garantie d'achèvement des ouvrages et aménagements collectifs ; garde, gestion, entretien et remplacement éventuel de ces espaces, ouvrages ou aménagements collectifs dont elle serait propriétaire, ainsi que de tous autres dont l'ensemble immobilier aurait usage, et ce, jusqu'à la remise éventuelle de ces derniers aux pouvoirs ou organismes publics ou privés concernés ; création et gestion de tous les éléments d'équipements nouveaux et de tous les services utiles ou nécessaires à une bonne administration de tout ou partie de l'ensemble immobilier ; respect et observation des servitudes, charges et conditions résultant du cahier des charges ; répartition des dépenses entre ses membres et recouvrement des cotisations mises à la charge de ceux-ci ; exercice de toute action judiciaire relative à l'objet social ; règlement de toutes les difficultés relatives aux services d'intérêt collectif et aux ouvrages communs ; d'une manière générale, l'administration, la gestion et la police de tout ce qui est d'une utilité commune aux occupants de l'ensemble immobilier, y compris la conclusion de tous emprunts et le règlement de toute difficulté relative aux services d'intérêt collectif et aux installations communes ; le transfert éventuel à titre gratuit ou pour l'euro symbolique de tout ou partie des équipements communs dans le domaine d'une personne morale de droit public
Siège social : 594, avenue Willy Brandt, 59777 Euralille
Date de délivrance du récépissé : 26 juillet 2018